

# DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE MONT-SUR-ROLLE

## Séance du 6 décembre 2011

### RÉMUNÉRATION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2011-2016.

#### Le Conseil Communal de Mont-sur-Rolle

- dans sa séance du 6 décembre 2011
- vu le préavis concernant la rémunération de la Municipalité pour la législature 2011-2016
- ouï le rapport de la commission chargée de ce projet
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### Décide

1. de fixer les salaires de la Municipalité pour la législature 2011-2016 comme suit :
  - Syndic Fr. 35'000.-
  - Vice-Syndic Fr. 26'000.-
  - Municipaux Fr. 22'000.-
2. de fixer les vacations à Fr. 40.-/heure et maintenir l'indemnité de déplacement à Fr. 0.60/km.

\* \* \* \* \*

### BUDGET 2012.

#### Le Conseil Communal de Mont-sur-Rolle

- dans sa séance du 6 décembre 2011
- vu le préavis de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission des finances
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### Décide

- d'accepter le budget tel que présenté, soit avec un excédent de dépenses de Fr. 72'100.-

\* \* \* \* \*

## FIXATION DE PLAFONDS EN MATIÈRE D'EMPRUNTS ET DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS - LÉGISLATURE 2011-2016

### Le Conseil Communal de Mont-sur-Rolle

- dans sa séance du 6 décembre 2011
- vu le préavis de la Municipalité
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### Décide

- de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2011-2016

1. Plafond d'endettement : Fr. 25'000'000.-
2. Plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garanties : Fr. 5'000'000.-

\* \* \* \* \*

## RÉMUNÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LÉGISLATURE 2011-2016

### Le Conseil Communal de Mont-sur-Rolle

- dans sa séance du 6 décembre 2011
- vu le préavis du bureau
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### Décide

- de fixer le montant des indemnités et rétributions du Bureau et du conseil pour la législature 2011-2016, avec effet au 1er juillet 2011, date du début de la législature, comme suit :

Jeton de présence (par séance)	5.00
Président (annuel)	Brut 3.500.-
vice-Président (annuel)	500.-
Secrétaire (annuel)	Brut 3'500.-
Indemnité fixe annuelle (bureautique et déplacements)	500.--
Scrutateurs + suppléants (annuel)	2'000.-
Commission de gestion (7 membres)	1'400.-
Commission ad hoc (par séance)	30.-
Supplément/ Président commission	20.-
Dépouillement scrutin élections (par personne présente, y-compris bureau)	50.-